



MRC DU
ROCHER-PERCÉ

**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE
TRAVAUX D'ALLONGEMENT ET DE RÉFECTION
AÉRODROME DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ (CTG3)**

Novembre 2019

Version amendée, 25 mars 2020

RAPPORT DE CONSULTATION

AÉRODROME DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

La MRC du Rocher-Percé présente ce rapport à la suite de la consultation menée dans le cadre du projet d'allongement et de réfection de la piste de son aérodrome, tel qu'exigé par le Règlement de l'aviation canadien.

Description des travaux

Au printemps 2018, la MRC du Rocher-Percé a entrepris l'analyse de faisabilité d'effectuer l'allongement de la piste de son aérodrome de 1000 pieds. L'analyse incluait aussi la réfection de la piste existante (3998 pieds). Ainsi les travaux apporteraient la longueur de la piste à 5000 pieds. De plus, des travaux de dégagement aéroportuaires sont étudiés pour permettre une catégorisation éventuelle de l'aérodrome, soit à la catégorie IIIA.

Après analyses et ajustements, le total des coûts des travaux civils et électriques sont estimés à 9,232 millions de dollars avant les taxes. Les études d'avant-projet, les plans et devis et la surveillance de chantier sont estimés à 824 000 dollars avant les taxes.

À la suite d'un appel de projets du gouvernement du Québec, la MRC du Rocher-Percé obtient un financement de 8,328 millions de dollars (voir en annexe).

Des travaux supplémentaires s'ajoutent au projet, soit l'installation de nouvelles aides à la navigation et d'une clôture ceinturant le site de l'aérodrome. Le tout est évalué à 855 000 dollars. Au total, le projet global est donc estimé à 10,9 millions de dollars.

L'objectif premier de ce projet est d'assurer à long terme la santé et la sécurité populationnelles de Rocher-Percé. En ce sens, le gouvernement du Québec et la MRC du Rocher-Percé pourront assurer la continuité des évacuations aéromédicales et des vols sanitaires programmés provenant de l'Hôpital de Chandler situé à 10 kilomètres de l'aéroport.

De plus, comme l'indique la présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie, Mme Chantal Duguay, dans sa correspondance du 19 avril 2018, « *lors d'impossibilité pour les avions d'atterrir à Pabos, il faut transporter les usagers jusqu'à Bonaventure ou Gaspé, donc une distance approximative (aller seulement) de 96 kilomètres pour Bonaventure et de 112 kilomètres pour Gaspé, alors qu'actuellement il faut compter seulement une dizaine de kilomètres pour se rendre à l'Aéroport du Rocher-Percé. Il est à noter que la très grande majorité des transferts d'usagers par avion implique un transport par ambulance. Ainsi, la distance à parcourir étant plus grande, le transport ambulancier est plus dispendieux. À bord de l'ambulance, la présence d'une escorte, le plus souvent une infirmière mais parfois un préposé aux bénéficiaires, une infirmière auxiliaire ou une inhalothérapeute est requise ; selon la condition clinique, un médecin peut également les accompagner. En 2016-2017, 381 déplacements par avions-ambulances soit plus de 1 par jour par année, ont été effectués par les usagers de l'Hôpital de Chandler. Pour l'année financière en cours, nous en sommes déjà à 261 transports par avion (données compilées jusqu'au 30 janvier 2018).* »

L'importance d'avoir une piste améliorée pour les années à venir est donc capitale pour les citoyens de la MRC (voir en annexe).

Détails

- a) Un allongement de la piste de 1000 pieds du côté Est de celle existante :
- Déboisement et défrichage de l'aire de dégagement
 - Déblais latéraux et en bout de piste afin de respecter le dégagement aéroportuaire et les surfaces de limitation des obstacles
 - Mise en place d'une fondation granulaire et de pierre concassée
 - Installation d'un réseau de conduits souterrains enfoui le long de la piste pour la partie électrique
 - Pavage
 - Terrassement et engazonnement
 - Prolongement de la clôture périmétrique
- b) Une réfection de la piste existante, de la voie de circulation existante et de l'aire de trafic existant :
- Enlèvement et disposition de revêtement bitumineux
 - Excavation d'une partie de la fondation existante et mise en forme de la nouvelle fondation
 - Pavage
 - Terrassement et engazonnement
- c) Installation de nouveaux systèmes d'aide à la navigation et sécurité aéroportuaire :
- Station météo
 - Clôture

Consultation des parties intéressées

La MRC a donc avisé les parties intéressées au projet, tel que demandé par le Règlement de l'aviation canadien :

- Le ministre des Transports du Canada
- NAV Canada
- Les résidents habitant dans un rayon de 4 kilomètres des lieux prévu pour les travaux
- La ville de Grande-Rivière (localisation de l'aérodrome du Rocher-Percé, CTG3)
- La ville de Gaspé (Aéroport Michel-Pouliot, YGP)

La MRC du Rocher-Percé a fait parvenir une lettre par courrier à Transports Canada et NAV Canada (voir annexe). La MRC a aussi fait parvenir une lettre aux parties prenantes que sont la ville de Grande-Rivière (lieu des travaux) et la ville de Gaspé (aéroport). Ils ont été invités à transmettre leurs observations et objections concernant le projet.

De plus, la MRC a fait parvenir aux résidents habitant dans un rayon de 4 kilomètres des lieux prévus pour les travaux, un avis postal (voir annexe). 1546 résidences ont reçu l'avis via Postes Canada (voir annexe). Toutes les parties intéressées pouvaient transmettre leurs observations et objections par écrit, par courriel ou par téléphone du 1er octobre 2019 au 15 novembre 2019.

Aussi, la MRC a installé une affiche avec les informations nécessaires sur le site de l'aérodrome, du côté du stationnement pour les véhicules, accessible par la voie publique (voir annexe).

Résumé de la consultation

Pendant la période de consultation, soit du 1^{er} octobre 2019 au 15 novembre 2019, la MRC du Rocher-Percé a reçu 2 courriels de citoyens qui se sont exprimés concernant le projet d'allongement et de réfection de la piste de son aérodrome. Les villes de Gaspé et de Grande-Rivière ont aussi répondu à la MRC, les deux n'ayant aucune objection au projet (voir annexe). La MRC du Rocher-Percé a fait parvenir une lettre par courrier à NAV Canada (voir annexe A). La lettre de non-objection de la part du fournisseur de services de navigation aérienne est aussi en annexe.

Enjeux exprimés

Dans le cadre du présent rapport, la MRC du Rocher-Percé a regroupé les commentaires et questionnements des citoyens à l'égard du projet de prolongement et de réfection de la piste de l'aérodrome du Rocher-Percé. Pour chaque enjeu, la MRC apporte des réponses aux préoccupations des citoyens et propose des mesures qui pourront être prises le cas échéant.

Désagréments sonores et bruit solidien

La MRC a été questionnée à savoir si des désagréments sonores ou vibrations découleront du projet et si des changements seront occasionnés tant qu'à la trajectoire de décollage et d'atterrissage des avions.

Les travaux d'agrandissement et de réfection ne prévoient pas de changement dans les types d'aéronefs qui visiteront CTG3. De plus, la configuration de la piste ne sera pas modifiée. Les trajectoires de vol ne devraient donc pas être modifiées. Dans ce contexte, et considérant le fait qu'elle n'a jamais reçu de plainte pour des nuisances sonores liées à ses opérations aéroportuaires, la MRC n'a pas jugé opportun l'évaluation des impacts du bruit liés aux activités de l'aérodrome du Rocher-Percé.

Dans le cas où le projet aurait amené un changement dans les types d'aéronefs visitant CTG3, que la configuration de la piste aurait été changée, et que les trajectoires auraient été modifiées, la MRC du Rocher-Percé aurait, sans hésitation, commandé une étude d'impact à une firme spécialisée pour établir la projection de bruit perçu et analyser le spectre vibratoire émis par les aéronefs.

Quant à la réglementation municipale, il est à noter que les opérations aéroportuaires sont de compétences fédérales. La réglementation municipale sur les nuisances sonores n'est donc pas légalement applicable.

Sécurité

Un citoyen a questionné la MRC à savoir si leur sécurité était prise en considération.

Le projet d'agrandissement et de réfection est réalisé pour continuer de permettre aux avions-ambulances du gouvernement du Québec de desservir notre MRC le plus efficacement possible et offrir une installation sécuritaire à la clientèle pilotes et passagers, mais aussi pour les résidents en périphérie.

En fait, l'agrandissement de la piste et sa mise à niveau vers une catégorie supérieure (IIIA) et l'ajout d'instruments d'aide à la navigation augmenteront de beaucoup la sécurité des pilotes, des passagers et des résidents à proximité de l'aéroport. Les travaux de prolongement de la piste offriront aussi une plus grande surface d'atterrissage et de décollage pour les pilotes de petits appareils utilisés particulièrement pour des vols de plaisance.

Les travaux d'agrandissement et de réfection ne prévoient pas de changements dans les types d'aéronefs qui visiteront l'aéroport de notre MRC. Aussi, la configuration de la piste ne sera pas modifiée. Les trajectoires de vol ne devraient donc pas être modifiées.

Aire ou habitat naturels protégés se trouvant dans un rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux

Il est demandé de fournir l'information constituant la consultation de l'autorité responsable d'une aire ou habitat naturels protégés se trouvant dans un rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux (conformément au RAC 307.01, la définition d'aire protégée s'applique à une aire ou habitat naturels protégés sous le régime d'une loi fédérale). Cependant, aucune aire ou habitat

naturel protégée sous le régime d'une loi fédérale ne semble se trouver dans un rayon de 4 000 mètres du lieu prévu pour les travaux. Ainsi, aucune consultation n'a été effectuée. Vous trouverez ci-bas les justifications nécessaires.

Règlement de l'aviation canadien

<https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-96-433/index.html>

307.01 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente sous-partie.

aire protégée : Aire ou habitat naturels protégés sous le régime d'une loi fédérale. (protected area)

307.04 (1) Pour l'application de la présente sous-partie, les parties intéressées sont les suivantes :

- **a)** dans le cas où une zone bâtie d'une ville ou d'un village se trouve dans un rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux d'aérodrome :
 - **(i)** le ministre,
 - **(ii)** les fournisseurs de services de la navigation aérienne,
 - **(iii)** l'exploitant d'un aérodrome certifié ou enregistré se trouvant dans un rayon de 30 milles marins du lieu prévu pour les travaux,
 - **(iv)** l'autorité responsable d'une aire protégée se trouvant dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux,

Aires protégées relevant du gouvernement fédéral

http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/

Les aires protégées relevant du gouvernement fédéral inscrites au Registre des aires protégées sont les parcs nationaux du Canada, les réserves de parc national du Canada, les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune, les parcs de la Commission de la capitale nationale (Canada), ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (géré conjointement par la Sépaq et par Parcs Canada).

Parcs nationaux du Canada

<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/cnnp-cnnp/~media/DC76A4476A0741BD8CC504C4DF1F7638.ashx>

Aucun parc national n'est situé dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux. Le parc national de Forillon est celui situé le plus près, et ce, dans un rayon de 50 kilomètres du lieu prévu des travaux.

Réserves de parc national

<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/cnnp-cnnp/~media/DC76A4476A0741BD8CC504C4DF1F7638.ashx>

Aucune réserve de parc national n'est située dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux.

Refuge d'oiseaux migrateurs

https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/refuges-oiseaux-migrateurs/ensemble.html#_ROM_QC

Aucun refuge d'oiseaux migrateurs n'est situé dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux. Le Refuge d'oiseaux de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est celui situé le plus près, et ce, dans un rayon de 25 kilomètres du lieu prévu des travaux.

Réserves nationales de faune

https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes.html#_RNF_QC

Aucune réserve nationale de faune n'est située dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux.

Parcs de la Commission de la capitale nationale (Canada)

<http://ccn-ncc.gc.ca/>

Aucun parc de Commission de la capitale nationale (Canada) n'est situé dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux.

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

<https://www.pc.gc.ca/fr/amnc-nmca/qc/saguenay>

Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent n'est pas situé dans le rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux.

Disponibilité du rapport

La MRC du Rocher-Percé publiera le rapport de consultation, une fois acceptée par Transports Canada, sur son site web pour une période de 5 ans afin qu'il soit disponible pour les parties intéressées.

Site web de la MRC : www.mrcrocherperce.qc.ca

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A – LETTRES TRANSMISES ET REÇUES PAR COURRIER

ANNEXE B – LETTRE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

ANNEXE C – LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ANNEXE D – AVIS POSTAL

ANNEXE E – AFFICHE – CONTENU ET PHOTO

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101, Chandler (Québec)
G0C 1K0

Tél. : 418 689.4313
Télec. : 418 689.5807
www.mrcrocherperce.qc.ca

Chandler, le 2 octobre 2019

Courriel : landuse@navcanada.ca

NAV CANADA
Service de collecte des données AIS et
Bureau d'utilisation des terres
1601, chemin Tom Roberts
C.P. 9824, Succursale T
Ottawa ON K1G 6R2

OBJET : Aérodrome du Rocher-Percé - Consultation publique

Madame, Monsieur,

Conformément à la circulaire d'information 307-001, vous trouverez ci-joint l'avis officiel de consultation publique pour le projet d'agrandissement de notre aérodrome. Cet avis a été distribué par la poste aux parties intéressées incluant tous les résidents se trouvant dans un rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux. Nous avons également installé une pancarte, bien en vue du public, au lieu prévu pour les travaux.

Nous vous ferons parvenir, à la fin de la période de consultation de 45 jours, le rapport sommaire exigé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Danielle Roussy, BAA
Trésorière adjointe
droussy@rocherperce.qc.ca
(418) 689-2046

p.j. copie de l'avis public
photo de la pancarte

Danielle Roussy

De: Danielle Roussy <droussy@rocherperce.qc.ca>
Envoyé: 3 octobre 2019 11:17
À: 'landuse@navcanada.ca'
Objet: Avis de consultation publique
Pièces jointes: IMG_1274.JPG; Lettre Avis aux voisins aéroport -- 1 oct.19.docx; 1325_001.pdf

Vous trouverez ci-joint l'avis de consultation publique pour l'aérodrome du Rocher-Percé.



MRC du
ROCHER-PERCÉ
129, boul. René-Lévesque Q.
Chandier (Québec) G0C 1K0

Danielle Roussy

Trésorière adjointe

Téléphone: 418-689-2046
droussy@rocherperce.qc.ca

Si vous imprimez ce courriel, n'oubliez pas de le recycler.



Serving a world in motion
navcanada.ca

March 24, 2020

Your file
CTG3 - Runway Extension Du Rocher-Perce (Grande-Riviere)
Our file
19-3734

Ms. Danielle Roussy
MRC du Rocher-Perce
129, boul. Rene-Levesque Ouest, Bureau 101
Chandler, QC
G0C 1K0

RE: Airport Project: Runway Extension - Rocher-Perce, QC
(See attached spreadsheet)

Ms. Roussy,

NAV CANADA has evaluated the captioned proposal and will have no objections to the project as submitted provided that the following conditions are met:

- MRC du Rocher-Perce issues pertinent NOTAMS (men and equipment) during the construction activities.
- In the interest of aviation safety, it is incumbent on NAV CANADA to maintain up-to-date aeronautical publications such as Canada Air Pilot and Canada Flight Supplement. To assist us in that regard, we ask that at the end of construction you notify NAV CANADA Aeronautical Information Management – Data Collections by e-mail at AISData@navcanada.ca with surveyed (as built) project data.

In the event that you should decide not to proceed with this project please advise us accordingly so that we may formally close the file. If you have any questions, contact the Land Use Department by telephone at 1-866-577-0247 or e-mail at landuse@navcanada.ca.

The subject proposal data have been distributed to External Design Organizations (EDOs) for their assessment of possible effects on procedures they maintain. They will contact you directly if any concerns arise during their evaluation. Contact the EDO directly if you have additional concerns pertaining to their assessment.

NAV CANADA's land use evaluation is valid for a period of 12 months. Our assessment is limited to the impact of the proposed physical structure on the air navigation system and installations; it neither constitutes nor replaces any approvals or permits required by Transport Canada, other Federal Government departments, Provincial or Municipal land use authorities or any other agency from which approval is required. Innovation, Science and Economic Development Canada addresses any spectrum management issues that may arise from your proposal and consults with NAV CANADA engineering as deemed necessary.

This document contains information proprietary to NAV CANADA. Any disclosure or use of this information or any reproduction of this document for other than the specific purpose for which it is intended is expressly prohibited except as NAV CANADA may otherwise agree in writing.

Regards,

Land Use Office
NAV CANADA

cc QUEB - Region Quebec, Transport Canada
CTG3 - DU ROCHER-PERCE (PABOK)
C. Cormier
JetPro
jalavoie@rocherperce.qc.ca

1601 Tom Roberts Avenue, Ottawa, ON, K1V 1E5
Telephone: +1 (866) 577-0247, Fax: +1 (613) 248-4094

1601 avenue Tom Roberts, Ottawa, Ontario, K1V 1E5
Téléphone : +1 (866) 577-0247, Télécopieur : +1 (613) 248-4094

Z-LDU-105 Version 20.2

30 January 2020



Serving a world in motion
Au service d'un monde en mouvement
navcanada.ca

Z LDU-900 Version 18.6 3 Octobre 2018

Obstacle ID	LAT dd mm ss.ss	LOG -ddd mm ss.ss	Ground Elevation (Meters)	Obstacle Information for Assessment		Crane		Upon completion			
				Ground Elevation (Feet)	Structure Height (Meters)	Structure Height (Feet)	Total Height (Feet)	Swing Radius (Feet)	Lighted Y/N	Painted Y/N	Construction Date
Example 1	60 39 16.59	-110 36 14.01		2162.5001		463.0001	2629.5002		Y	N	15-Juin-07
THR08	48 22 50.837075	-64 34 18.645388	19.322	63.3924	0.0000	0.0000	63.3924		Y	N	
THR26	48 23 12.522329	-64 33 12.429411	22.697	74.4652	0.0000	0.0000	74.4652				
TEMP DISPLACED THR08	48 22 57.260921	-64 33 56.974104	22.880	##/ALEURI	0.0000	0.0000	##/ALEURI				
TEMP DISPLACED THR26	48 23 6.080717	-64 33 32.103906	26.300	##/ALEURI	0.0000	0.0000	##/ALEURI				
WIND CONE	48 22 55.196142	-64 34 13.820032	20.12	##/ALEURI	6.0000	19.6850	##/ALEURI				
WIND CONE	48 23 8.142557	-64 33 17.322113	23.96	##/ALEURI	6.0000	19.6850	##/ALEURI				
PAPI 2-01	48 22 54.671148	-64 34 10.245946	20.44	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-02	48 22 54.932645	-64 34 10.436975	20.44	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-03	48 22 55.194113	-64 34 10.632014	20.44	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-04	48 22 55.456624	-64 34 10.829059	20.44	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-05	48 23 8.691293	-64 33 20.829215	24.28	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-06	48 23 8.429775	-64 33 20.632227	24.28	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-07	48 23 8.168261	-64 33 20.439245	24.28	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				
PAPI 2-08	48 23 7.906744	-64 33 20.246259	24.28	##/ALEURI	1.5000	4.9213	##/ALEURI				

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101, Chandler (Québec)
G0C 1K0

Tél. : 418 689.4313
Télec. : 418 689.5807
www.mrcrocherperce.qc.ca

Chandler, le 2 octobre 2019

Email : csva-vsca@tc.gc.ca

Transports Canada
Division aéroport et navigation aérienne
700, Leigh Capreol
Dorval QC H4Y 1G7

OBJET : Aéroport du Rocher-Percé - Consultation publique

Madame, Monsieur,

Conformément à la circulaire d'information 307-001, vous trouverez ci-joint l'avis officiel de consultation publique pour le projet d'agrandissement de notre aéroport. Cet avis a été distribué par la poste aux parties intéressées incluant tous les résidents se trouvant dans un rayon de 4 000 m du lieu prévu pour les travaux. Nous avons également installé une pancarte, bien en vue du public, au lieu prévu pour les travaux.

Nous vous ferons parvenir, à la fin de la période de consultation de 45 jours, le rapport sommaire exigé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Danielle Roussy, BAA
Trésorière adjointe
droussy@rocherperce.qc.ca
(418) 689-2046

p.j. copie de l'avis public
photo de la pancarte

Danielle Roussy

De: CSVA-VSCA <csva-vsca@tc.gc.ca>
Envoyé: 3 octobre 2019 11:15
À: Danielle Roussy
Objet: Nous accusons réception de votre courriel / We acknowledge receipt of your email

Bonjour,

Nous accusons réception de votre message envoyé au compte courriel du Centre Service Virtuel Aviation pour la région du Québec, csva-vsca@tc.gc.ca<<mailto:csva-vsca@tc.gc.ca>>. Notre bureau traitera votre demande dans l'ordre où elle a été reçue et selon les normes de service de l'Aviation civile officielles que vous pouvez consulter à <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/normesdeservice-549.htm>. Si nécessaire, l'équipe du CSVA vous fera parvenir sous peu un numéro de référence.

Pour parler à un employé de notre bureau de Dorval au sujet de votre demande, veuillez appeler au numéro sans frais 1-800-305-2059. Vous pouvez également payer les redevances par téléphone au même numéro sans frais.

Pour nous faire part de vos commentaires sur nos services, veuillez communiquer avec le Centre de communications de l'Aviation civile qui se trouve au lien suivant : <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/opssvs/secretariat-763.htm>

Merci et bonne journée.

Good day,

We acknowledge receipt of your email message sent to the Virtual Services Centre for Aviation - Quebec region - csva-vsca@tc.gc.ca<<mailto:csva-vsca@tc.gc.ca>>. Your request will be processed by our office in the order in which it was received and in accordance with our published Civil Aviation Service Standards, available at: <http://www.tc.gc.ca/eng/civilaviation/opssvs/servicestandards-549.htm>. If applicable, a reference number will be sent to you shortly by the VSCA team.

To speak with a staff member in our Dorval office regarding your request, please call our toll free number 1-800-305-2059. Furthermore, fee payments can also be made via telephone at the same toll free number.

To provide feedback on our service please contact The Civil Aviation Communication Center, found through the following link <http://www.tc.gc.ca/eng/civilaviation/opssvs/secretariat-763.htm>

Thank you and have a nice day.

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



Chandler, le 1^{er} octobre 2019

Aéroport Michel-Pouliot
Ville de Gaspé
25, rue Hôtel-de-ville
Gaspé QC G4X 2A5

La présente lettre vise à vous informer que des travaux seront prochainement réalisés à l'aérodrome du Rocher-Percé situé à Grande-Rivière.

Ceux-ci consistent à prolonger la piste d'atterrissage de 1 000 pieds. Le principal objectif de ces travaux est de permettre à l'avion-ambulance de type challenger ainsi qu'aux plus gros porteurs d'atterrir en toute sécurité.

Les travaux préparatoires devraient se réaliser à l'automne 2019. Les travaux de construction se réaliseront entre mai et octobre 2020.

Toute personne voulant faire part de ses observations ou objections concernant les travaux doit communiquer par écrit au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 101 – 129, boul. René-Lévesque Ouest, Chandler QC G0C 1K0, ou par courriel à mgrenier@rocherperce.qc.ca ou par téléphone au 418 689-4313.

Avant le 15 novembre 2019

129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101, Chandler (Québec)
G0C 1K0

Tél. : 418 689.4313
Télec. : 418 689.5807
www.mrcrocherperce.qc.ca

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



Chandler, le 1^{er} octobre 2019

Ville de Grande-Rivière
108, rue Hôtel-de-ville
Grande-Rivière QC G0C 1V0

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

La présente lettre vise à vous informer que des travaux seront prochainement réalisés à l'aérodrome du Rocher-Percé situé à Grande-Rivière.

Ceux-ci consistent à prolonger la piste d'atterrissage de 1 000 pieds. Le principal objectif de ces travaux est de permettre à l'avion-ambulance de type challenger ainsi qu'aux plus gros porteurs d'atterrir en toute sécurité.

Les travaux préparatoires devraient se réaliser à l'automne 2019. Les travaux de construction se réaliseront entre mai et octobre 2020.

Toute personne voulant faire part de ses observations ou objections concernant les travaux doit communiquer par écrit au bureau de la MRC du Rocher-Percé situé au 101 – 129, boul. René-Lévesque Ouest, Chandler QC G0C 1K0, ou par courriel à mgrenier@rocherperce.qc.ca ou par téléphone au 418 689-4313.

Avant le 15 novembre 2019

129, boul. René-Lévesque Ouest Tél. : 418 689.4313
Bureau 101, Chandler (Québec) Téléc. : 418 689.5807
G0C 1K0 www.mrcrocherperce.qc.ca

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



Ville de Grande-Rivière

108, rue de l'Hôtel-de-Ville
Grande-Rivière (Québec) G0C 1V0

Tél. : (418) 385-2282
Télec. : (418) 385-2290
villegr@globetrotter.net

Le 18 novembre 2019

Monsieur Mario Grenier, directeur général
MRC du Rocher-Percé
129, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

OBJET : Consultation publique

Monsieur,

La Ville de Grande-Rivière ne voit aucun problème au prolongement de votre piste d'atterrissage de 1 000 pieds et n'émet aucune objection relativement à la tenue de ces travaux.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Kent Moreau', is written over a printed name and title.

Kent Moreau, Directeur général
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

Annexe A – Lettres transmises et reçues par courrier



www.ville.gaspé.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

Gaspé, le 15 novembre 2019

Monsieur Mario Grenier, directeur général
MRC du Rocher-Percé
129, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

OBJET : Consultation publique

Monsieur,

La Ville de Gaspé ne voit aucun problème au prolongement de votre piste d'atterrissage de 1 000 pieds et n'émet aucune objection relativement à la tenue de ces travaux.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Le directeur des Services administratifs
et de l'Aéroport Michel-Pouliot,


Dave Ste-Croix

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT
Tél. : (418) 368-2104, poste 8530
Télééc. : (418) 368-8810
urbanisme@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE
Tél. : (418) 368-2104, poste 8505
Télééc. : (418) 368-8810
greffe@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS
Tél. : (418) 368-2104, poste 8514
Télééc. : (418) 368-4871
serv.administratif@ville.gaspé.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS
Tél. : (418) 368-2104, poste 8507
Télééc. : (418) 368-4871
travaux.publics@ville.gaspé.qc.ca

Sainte-Anne-des-Monts, le 1^{er} mai 2019

Madame Christine Roussy
MRC Le Rocher Percé
129, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

N/Réf. : 7430-11-01-0267801
401803922

Objet : Avis de non-assujettissement pour la réfection et le prolongement de la piste de l'aéroport

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande du 5 avril 2019 relativement au projet de :

Réfection et de prolongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé.

Le projet est localisé sur les lots 5 294 216 et 5 294 507 du cadastre du Québec, municipalité de Grande Rivière, MRC Le Rocher-Percé.

Après avoir analysé le contenu de votre demande, nous vous avisons que votre projet n'est pas assujéti à l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), compte tenu qu'il sera réalisé à l'extérieur de milieux humides (étang, marais, marécage, tourbière) et hydriques (rive, littoral, plaine inondable).

Cet avis de non-assujettissement concerne uniquement le projet décrit dans le document suivant :

- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), datée du 5 avril 2019, reçue le 10 avril 2019 et signée par Christine Roussy, directrice générale, secrétaire-trésorière adj. et aménagiste de la MRC Le Rocher-Percé.

Adresse bureau de Sainte-Anne-des-Monts
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : 418 763-3301, poste 257
Télécopieur : 418 763-7810
Courriel : marco.bosse@environnement.gouv.qc.ca
Site Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Adresse bureau de Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511, poste 254
Télécopieur : 418 727-3849

♻️ Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.



En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra. De plus, toute modification à ce projet entraînera une réévaluation du dossier. La modification devra préalablement nous être présentée par écrit, afin que nous puissions évaluer si le présent avis demeure valable.

En outre, cet avis de non-assujettissement ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec madame Jacinthe Girard, analyste, au 418 763-3301, poste 267.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional par intérim,



Marco Bossé

MB/JG/vr

Annexe B – Lettre du CISSS de la Gaspésie

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie

Québec

Présidence-direction générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

nminassian@rocherperce.qc.ca

Madame Nadia Minassian, préfète
MRC du Rocher-Percé
129, boulevard René-Lévesque ouest
Case postale 128
Chandler (Québec) G0C 1K0

Objet : Lettre d'appui pour l'Aéroport du Rocher-Percé

Madame,

L'Aéroport du Rocher-Percé est un incontournable dans la dispensation des services de santé à la population de la MRC du Rocher-Percé. En effet, il est reconnu depuis plusieurs années que le CISSS de la Gaspésie (installation Hôpital de Chandler) est le principal utilisateur de l'aéroport que ce soit pour des transferts interhospitaliers de personnes malades ou le retour de ces personnes des grands centres vers notre hôpital.

C'est pour cette raison, qu'il nous fait plaisir de vous informer que le CISSS de la Gaspésie appuie fortement la MRC du Rocher-Percé en ce qui concerne la demande d'aide financière pour la mise à niveau des infrastructures et le prolongement de la piste d'atterrissage de l'Aéroport du Rocher-Percé. Ces améliorations seront sans aucun doute une valeur ajoutée à la sécurité lors d'atterrissage. Sans celles-ci, l'utilisation de l'aéroport est remise en question et les impacts sont nombreux sur nos usagers, nos ressources humaines et nos ressources financières.

Aussi, nous vous rappelons que lors d'impossibilité pour les avions d'atterrir à Pabos, il faut transporter les usagers jusqu'à Bonaventure ou Gaspé, donc une distance approximative (aller seulement) de 96 kilomètres pour Bonaventure et de 112 kilomètres pour Gaspé, alors qu'actuellement il faut compter seulement une dizaine de kilomètres pour se rendre à l'Aéroport du Rocher-Percé. Il est à noter que la très grande majorité des transferts d'usagers par avion implique un transport par ambulance. Ainsi, la distance à parcourir étant plus grande, le transport ambulancier est plus dispendieux. À bord de l'ambulance, la présence d'une escorte, le plus souvent une infirmière mais parfois un préposé aux bénéficiaires, une infirmière auxiliaire ou une inhalothérapeute est requise ; selon la condition clinique, un médecin peut également les accompagner. En 2016-2017, 381 déplacements par avions-ambulances soit plus de 1 par jour par année, ont été effectués par les usagers de l'Hôpital de Chandler. Pour l'année financière en cours, nous en sommes déjà à 261 transports par avion (données compilées jusqu'au 30 janvier 2018).

De plus, le personnel de direction doit également se déplacer régulièrement pour le travail soit à Québec ou Montréal, ce qui représente en moyenne une trentaine de déplacements par année.

En espérant que cette lettre d'appui vous soit profitable dans votre démarche d'amélioration des infrastructures et de prolongement de la piste de l'Aéroport du Rocher-Percé, nous vous prions d'accepter, Madame, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

La présidente-directrice générale,



Chantal Duguay

CD/mc

c.c. M. Mario Grenier, directeur général, MRC du Rocher-Percé

Annexe C – Lettre du ministère des Transports du Québec



Québec, le 10 janvier 2019

Madame Nadia Minassian
Préfète
MRC du Rocher-Percé
129, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

Objet : Lettre de conditions concernant l'aide financière accordée à la MRC du Rocher-Percé pour la réfection et le prolongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé

Madame,

Le 28 novembre 2018, le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, vous adressait une lettre annonçant l'accord d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR) à la MRC du Rocher-Percé, ci-après appelé le « Bénéficiaire », pour la réalisation du projet mentionné en objet, ci-après appelé « Projet ».

La présente lettre vise à préciser les conditions du versement de cette aide financière dont vous devrez confirmer l'acceptation en adressant une lettre au soussigné dans un délai de trente (30) jours de la présente.

1) L'aide financière maximale accordée pour réaliser le Projet ne peut excéder 8 328 056 \$ et se détaille ainsi :

Pour les travaux admissibles au Volet 1 — Réfection et amélioration des infrastructures et des équipements « côté piste », l'aide financière ne peut excéder 90 % des dépenses admissibles réellement encourues, jusqu'à un maximum de 8 328 056 \$.

... verso

Direction du transport maritime et aérien
700, boulevard René-Lévesque Est, 24^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 644-2908, poste 22250
Télécopieur : 418 646-6196

2) Versement de l'aide financière

- Le versement de l'aide financière accordée est effectué en vingt versements égaux et consécutifs, avec intérêts, à raison d'un versement par année. Le premier de ces vingt (20) versements sera versé un an après la date de l'avis de conformité de la réclamation (voir point 3); les dix-neuf (19) autres versements seront payés à la même date chaque année, à compter de l'année suivante.

3) Le Bénéficiaire, afin de bénéficier de l'aide financière prévue à l'article 1, s'engage à :

- a. réaliser le Projet (décrit à l'annexe A) avant le 28 novembre 2023;
- b. indiquer la participation financière du ministre au Projet dans tous les éléments de communication décrits à l'annexe B;
- c. informer le ministre de tout autre engagement d'aide financière en lien avec le Projet provenant d'un organisme public;
- d. tenir une comptabilité distincte, pour chaque volet du programme, à l'égard des dépenses admissibles liées au Projet, les dépenses admissibles sont celles qui ont été engagées par le Bénéficiaire après le 27 septembre 2018;
- e. soumettre au ministre une réclamation compréhensible et facilement vérifiable au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du Projet, laquelle doit être accompagnée des pièces justificatives, notamment les factures, les sommaires comptables, les preuves de paiement, les photos du projet réalisé ainsi que d'une attestation de conformité des travaux du projet signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui a surveillé les travaux : le dossier de pièces justificatives doit être rigoureusement organisé afin de permettre le rapprochement entre les factures ou les sommaires et les différents éléments de dépenses admissibles apparaissant à l'annexe A;
- f. permettre en tout temps au ministre de procéder à la vérification des travaux afin de s'assurer de leur conformité au projet;

- g. fournir au ministre un rapport annuel exposant les activités liées au projet et ce, pendant une période continue de cinq (5) ans après la mise en place du Projet; ce rapport doit être fourni dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de l'année civile de chacune de ces cinq (5) années;
- h. informer le ministre de toute cessation d'activité dans le cadre du Projet, ou de tout déplacement ou vente d'actifs liés au Projet survenant moins de dix (10) ans après la date de la présente lettre;
- i. fournir sur demande du ministre un état de l'utilisation de l'aide financière accompagné d'un rapport de mission d'examen ou d'audit préparé par un vérificateur externe membre d'une corporation professionnelle habilitée à cet effet;
- j. avoir obtenu les autorisations gouvernementales requises, respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur au Québec et veiller à ce qu'il en soit de même pour l'exécution de tout contrat accordé aux fins de la réalisation du Projet.
- k. transmettre une confirmation que le projet ne nécessite pas l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ou, dans le cas contraire, une copie du certificat d'autorisation; vous devrez attendre la réception de cette autorisation avant de commencer les travaux;
- l. transmettre les résultats de l'ouverture des soumissions des appels d'offres publics concernant le projet;
- m. transmettre tout autre document ou information qui pourrait être exigé;

En cas de non respect de l'une de ces conditions, le ministre peut :

- exiger que le Bénéficiaire remédie au défaut dans le délai qu'il fixe;
- réviser le niveau de l'aide financière et en aviser le Bénéficiaire;
- suspendre le versement de l'aide financière;
- exiger le remboursement de l'aide financière versée, notamment dans le cas où celle-ci est non utilisée aux fins du Projet ou détournée de ses fins.

4) Le ministre s'engage à :

- transmettre au Bénéficiaire un avis écrit de conformité de sa réclamation (cette dernière faisant foi de la « déclaration finale de réalisation des travaux » mentionnée dans le cadre normatif du PAQIAR), après que le ministre ait procédé à une vérification satisfaisante des pièces justificatives; la date de cet avis de conformité fixe la date anniversaire à laquelle seront versés les vingt (20) paiements constituant l'aide financière du ministre;
- effectuer le versement de l'aide financière conformément aux conditions du Programme (voir point 1);
- préserver la confidentialité des données financières et commerciales transmises par le Bénéficiaire.

5) Responsabilité

Le Bénéficiaire s'engage, d'une part, à assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente lettre et, d'autre part, à tenir indemne le ministre, ses représentants et le gouvernement du Québec, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente lettre.

6) Résiliation

Le Ministre se réserve le droit de résilier, en tout temps, le contrat que représente la présente lettre si :

- 1° le Bénéficiaire lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
- 2° il est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été accordée;
- 3° le Bénéficiaire fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;
- 4° le Bénéficiaire cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, la liquidation ou la cession de ses biens.

... 5

Dans les cas prévus aux paragraphes 1^o, 2^o et 4^o, le contrat sera résilié à compter de la date de réception par le Bénéficiaire d'un avis écrit de résiliation du ministre à cet effet.

La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure.

Le ministre cessera à cette date tout versement de l'aide financière, à l'exception, dans les cas prévus au paragraphe 4^o, des montants d'aide financière dus pour les dépenses encourues et payées par le Bénéficiaire relativement à des prestations visées par la présente lettre.

Dans les cas prévus au paragraphe 3^o, le ministre doit transmettre un avis écrit de résiliation au Bénéficiaire et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser le ministre, à défaut de quoi le contrat sera automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1^o et 3^o, le ministre se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation.

Veuillez confirmer votre acceptation de ces conditions en adressant une lettre au soussigné dans un délai de trente (30) jours de la présente.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur par intérim,



Michael Todd Duguay

p. j. 2

ANNEXE A

1. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet consiste à la réfection et le prolongement de la piste de l'aéroport du Rocher-Percé.

2. TRAVAUX À RÉALISER ET DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont celles qui ont été engagées après le 28 septembre 2018.

Les dépenses admissibles du Projet sont les suivantes :

Éléments	Coûts prévus	Dépenses admissibles
Généralités	250 000 \$	250 000 \$
Réfection de la piste	2 676 440 \$	2 676 440 \$
Réfection de la voie de circulation	426 210 \$	426 210 \$
Prolongement de la piste	2 570 590 \$	2 570 590 \$
Balisage lumineux	586 900 \$	586 900 \$
Frais de contingence pour les travaux	1 878 042 \$	1 878 042 \$
Relevé topographique	18 130 \$	18 130 \$
Étude de sol	19 630 \$	19 630 \$
Étude d'avant-projet	50 000 \$	50 000 \$
Plans et devis	585 750 \$	585 750 \$
Suivi en laboratoire	70 000 \$	70 000 \$
Estimation préliminaire	8 850 \$	8 850 \$
Frais de contingence pour honoraires professionnels	112 854 \$	112 854 \$
Total	9 253 396 \$	9 253 396 \$

ANNEXE B

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION INDIQUANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU MINISTRE AU PROJET

1. Identifier le ministre par la signature officielle de son ministère sur tout document imprimé relatant le Projet, tel que :
 - dépliant ou affiche;
 - publicité dans les journaux;
 - communiqué de presse;
 - site Internet du Bénéficiaire avec un hyperlien vers le site du ministère des Transports.

2. Mentionner la participation financière du ministre dans les activités relatant le Projet :
 - publicité à la radio ou à la télévision;
 - présentations à la presse : rencontre de presse, allocution et entrevues à la radio.

3. Inviter le ministre, un de ses représentants ou porte-parole, à prononcer un mot ou une allocution dans le cadre des activités publiques et de presse relatant le Projet.

4. **À LA DEMANDE DU MINISTRE**, installer et laisser en place pendant un an dans un endroit public de l'entreprise, un panneau ou une affiche bien visible indiquant la participation financière gouvernementale au Projet (en pareil cas le ministre fournira un fichier graphique afin que l'entreprise puisse faire fabriquer ce panneau ou cette affiche).

Annexe D – Avis postal



Chandler, le 1^{er} octobre 2019

Bonjour,

La présente lettre vise à vous informer que des travaux seront prochainement réalisés à l'aérodrome du Rocher-Percé situé à Grande-Rivière.

Ceux-ci consistent à prolonger la piste d'atterrissage de 1 000 pieds. Le principal objectif de ces travaux est de permettre à l'avion-ambulance de type challenger ainsi qu'aux plus gros porteurs d'atterrir en toute sécurité.

Les travaux préparatoires devraient se réaliser à l'automne 2019. Les travaux de construction se réaliseront entre mai et octobre 2020.

Toute personne voulant faire part de ses observations ou objections concernant les travaux doit communiquer par écrit au bureau de la MRC du Rocher-Percé au 101 – 129, boul. René-Lévesque Ouest, Chandler QC G0C 1K0, ou par courriel à mgrenier@rocherperce.qc.ca ou par téléphone au 418 689-4313.

Avant le 15 novembre 2019

129, boul. René-Lévesque Ouest Tél. : 418 689.4313
Bureau 101, Chandler (Québec) Téléc. : 418 689.5807
G0C 1K0 www.mrcrocherperce.qc.ca

		Neighbourhood Mail™ feuille de dépôt Delivery Slip Courrier de quartier™		<input type="checkbox"/> Upon receipt <input type="checkbox"/> Sur réception		Delivery Start Date Year: _____ Month: _____ Day: _____	
Customer Identification Customer Name / Nom du client: MRC Du Rocher Percé Mailed by / Expédié par: _____		Identification du client Customer/Account No. / N° de client/compte: _____		Delivery Instructions Delivery Office Address / Adresse du bureau de livraison: Pabos		Instructions de livraison FSA(s), Delivery Mode(s) and Number(s) / RTA, mode(s) de livraison et numéro(s): _____ <input type="checkbox"/> All FSA, Delivery Modes and Numbers / Tous les RTA, modes de livraison et numéros: _____	
Title of mail piece Title / Titre de l'article: Consolidation Publications		<input type="checkbox"/> Version specific / Version spécifique		Coverage - Indicate if delivery required to: / Couverture - Indiquez le mode de distribution: <input checked="" type="checkbox"/> Houses / Domiciles <input checked="" type="checkbox"/> Apartments / Appartements <input type="checkbox"/> Farms / Fermes <input checked="" type="checkbox"/> Businesses / Commerces		Weight per item (g) / Poids par article (g): 35g Number of containers / Nombre de conteneurs: _____	
Statement of Mailing No. / N° de déclaration de dépôt: _____		Office of Payment / Bureau de paiement: _____		Size Selection <input checked="" type="checkbox"/> Standard / Jusqu'à 30,5 cm X 15,24 cm (12" X 6") <input type="checkbox"/> Oversize 1 / Jusqu'à 30,5 cm X 28 cm (12" X 11") <input type="checkbox"/> Oversize 2 / Jusqu'à 35,5 cm X 28 cm (14" X 11")		Dimensions <input type="checkbox"/> More than 1,91 cm (0,75") / Plus de 1,91 cm (0,75 po)	
		FOR CPC USE ONLY Receipt - Office of Delivery / Réception - Bureau de livraison: _____ Signature: _____ Date: _____ Time: _____		À L'USAGE DE LA SCP SEULEMENT Delivery completed / Livraison complétée: _____ Signature: _____ Date: _____			
0 064 444 419		Mailler Copy		Copie de l'expéditeur		2	

Postes Canada / Canada Post
 BP PABOS
 393 BOUL. PABOS
 PABOS, QC G0C2H0
 TPS/GST#: 119321495
 TVQ/GST#: 1006393299

2019/10/01 10:36:02
 CC/CC:184543 G/W1
 germain
 TR277769

No de la FDM 0064444419 \$143.01
 T/T 5%/9.975% 16\$143.01
 C. quartier std 50g
 872 (5g) pièces @ \$0.164000

SOUS-TOTAL \$143.01
 TPS \$7.15
 TVP \$14.27
 TOTAL \$164.43

Carte de débit \$164.43
 Numéro de carte *****8520
 MONNAIE \$0.00
 MONNAIE ARRONDIE \$0.00

Parlez-nous de votre expérience
 aujourd'hui. Répondez au sondage sur
 le site sondagepostescanada.ca
 ou envoyez un message texte « sondage »
 au 55555 et courez la chance de
 GAGNER l'une des deux cartes Visa
 prépayées de 250 \$. (Les frais standard
 pour les messages textes et les
 données s'appliquent.)

R : 2 7 7 7 6 9 . 1 8 4 5 4 3 ;
 WWW.POSTESCANADA.CA / WWW.CANADAPOST.CA

CANADA POSTES / POSTES CANADA		Neighbourhood Mail™ / Feuille de depot		Delivery Slip / Courier de quartier™		Start Date / Date de départ	
Customer Identification / Identification du client		Delivery Instructions / Instructions de livraison		Year / Année		Month / Mois	
Customer Name / Nom du client: MRE		Delivery Office Address / Adresse du bureau de livraison: 2- Riviere Ouest Rural		Year / Année		Month / Mois	
Mailed by / Expédié par: Mike Rocher Puce		Customer/Acct No. / N° de client/compte		RTA, mode(s) de livraison et numéro(s)		All FSAs, Delivery Modes and Numbers / Tous les RTA, modes de livraison et numéros	
Title of mail piece / Titre de l'article: MRE Rocher		FSA(s), Delivery Mode(s) and Number(s)		Indicate specific FSA(s), Delivery Mode(s) and Number(s)		Précisez les RTA, les modes de livraison et numéros	
Statement of Mailing No. / N° de déclaration de dépôt		Office of payment / Bureau de paiement: Grand Rivier		Coverage - Indicate if delivery required to: / Couverture - Indiquez le mode de distribution:		Businesses / Commerces	
Weight per item (g) / Poids par article (g)		Items per bundle / Articles par liasse		Size Selection / Sélection de taille		Dimensions / Dimensions	
Number of containers / Nombre de conteneurs		Number of bundles / Nombre de liasses		Total Number of Items / Nombre total des articles: 550		Thickness/Épaisseur / More than 1.91 cm (0.75") / Plus de 1.91 cm (0.75 po)	
0 064 512 661		FOR CPC USE ONLY / À L'USAGE DE LA SCP SEULEMENT		Receipt - Office of Delivery / Réception - Bureau de livraison		Delivery completed / Livraison complétée	
		Signature / Signature		Date / Date		Time / Heure	
Mailier Copy		Copie de l'expéditeur				2	

Postes Canada / Canada Post
 GRANDE-RIVIERE BDP
 76 RUE DE LA GRANDE-ALLÉE E.
 GRANDE-RIVIERE, QC G0C1V0
 TPS/GST#: 119321495
 TVQ/GST#: 1006393299

2015/10/01 Gary
 CC/C: 181692 TR533691
 10:07:39 G/W1

No. 3 la FDM 0064512661 \$96.25
 T/T 5%/9.975% 16 \$96.25
 C quartier surd. 50g
 550 (5g) pièces @ \$0.175000

SOUS-TOTAL \$96.25
 TPS \$4.81
 TVP \$9.60
 TOTAL \$110.66

Carte de débit \$110.66
 Numéro de carte *****8520
 MONNAIE MONNAIE ARRONDIE \$0.00

Parlez-nous de votre expérience
 aujourd'hui. Répondez au sondage sur
 le site sondagepostescanada.ca
 ou envoyez un message texte « sondage »
 au 5555 et courez la chance de
 GAGNER l'une des deux cartes Visa
 prépayées de 250 \$. (Les frais standard
 pour les messages textes et les
 données s'appliquent.)



R: 533691181692;

WWW.POSTESCANADA.CA / WWW.CANADAPOST.CA

CANADA POSTES POST CANADA		Neighbourhood Mail Delivery Slip		reunion de depot Courrier de quartier™		<input checked="" type="checkbox"/> Upon receipt <input type="checkbox"/> Sur réception 07/00		Start Date Year Année Month Mois Day Jour	
Customer Identification Identification du client				Delivery Instructions Instructions de livraison					
Customer Name Nom du client <i>MRB</i>		Customer/Act No. N° de client/compte		Delivery Office Address Adresse du bureau de livraison <i>B.P. Grande Riviere Ouest</i>					
Mailed by (Name and complete address)		Expédié par (nom et adresse complète)		FSA(s), Delivery Mode(s) and Number(s)		RTA, mode(s) de livraison et numéro(s)		<input type="checkbox"/> All FSAs, Delivery Modes and Numbers Tous les RTA, modes de livraison et numéros	
Title of mail piece Titre de l'article <i>MRB Rocher Percé</i>		Version specific		Version spécifique		Indicate specific FSA(s), Delivery Mode(s) and Number(s): Précisez les RTA, les modes de livraison et numéros:			
Statement of Mailing No. N° de déclaration de dépôt		Office of payment Bureau de paiement <i>Grande Riviere</i>		Coverage - Indicate if delivery required to: <input checked="" type="checkbox"/> Houses <input checked="" type="checkbox"/> Domiciles		<input checked="" type="checkbox"/> Apartments <input checked="" type="checkbox"/> Farms <input checked="" type="checkbox"/> Commerces		<input type="checkbox"/> Businesses <input type="checkbox"/> Commerces	
Weight per item (g) Poids par article (g)		Items per bundle Articles par liasse		Number of residue items Nombre des articles résiduels		Size Selection Standard Up to 30.5 X 15.24 cm (12" X 6")		<input checked="" type="checkbox"/> Oversize 1 Up to 30.5 x 28 cm (12 X 11")	
Number of containers Nombre de conteneurs		Number of bundles Nombre de liasses		Total number of items Nombre total des articles <i>124</i>		Standard Jusqu'à 30,5 cm X 15,24 cm (12 po X 6 po)		<input type="checkbox"/> Oversize 2 Up to 35,56 X 28 cm (14" X 11")	
						Surdimensionné 1 Jusqu'à 30,5 cm X 28 cm (12 po X 11 po)		Surdimensionné 2 Jusqu'à 35,56 cm X 28 cm (14 po X 11 po)	
								Thickness/Épaisseur More than 1.91 cm (0.75") Plus de 1,91 cm (0,75 po)	
40-476-827 (17-12)		FOR CPC USE ONLY Signature		A L'USAGE DE LA SCP SEULEMENT Reception - Bureau de livraison Date		Time Heure		Delivery completed Signature	
0 064 512 060		Mailler Copy		Copie de l'expéditeur				2	

Postes Canada / Canada Post
 GRANDE-RIVIERE-BDP
 76 RUE DE LA GRANDE-ALLÉE E.
 GRANDE-RIVIERE, QC G0C1V0
 TPS/GST# : 119321495
 TVQ/GST# : 1006393299

2015/10/01 Gary
 CC/C 3181692 G/W1 TR533690
 10:05:28

No. de la FDM 0064512660 \$21.70
 T/T 5%/9.975% 1@21.70
 C quartier surd. 50g
 124 (5g) pièces @ \$0.175000

SOUIS - TOTAL \$21.70
 TPS \$1.09
 TVP \$2.16
 TOTAL \$24.95

Visc \$24.95
 Numéro de carte \$0.00
 *****6015 \$0.00
 MONAIE
 MONAIE ARRONDIE



Parlez-nous de votre expérience
 aujurd'hui. Répondez au sondage sur
 le site sondagepostescanada.ca
 ou envoyez un message texte « sondage »
 au 5355 et courez la chance de
 GAGNER l'une des deux cartes Visa
 prépayées de 250 \$. (Les frais standard
 pour les messages textes et les
 données s'appliquent.)

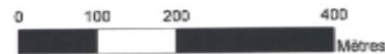
WWW.POSTESCANADA.CA / WWW.CANADAPOST.CA
 R : 5 3 3 6 9 0 . 1 8 1 6 9 2 ;



AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

Légende

-  Prolongement de piste
-  Dégagement aéroportuaire



Des travaux seront prochainement réalisés à l'aérodrome du Rocher-Percé situé à Grande-Rivière.

Ceux-ci consistent à prolonger la piste d'atterrissage de 1 000 pieds. Le principal objectif de ces travaux est de permettre à l'avion-ambulance de type challenger ainsi qu'aux plus gros porteurs d'atterrir en toute sécurité.

Les travaux préparatoires devraient se réaliser à l'automne 2019. Les travaux de construction se réaliseront entre mai et octobre 2020.

Toute personne voulant faire part de ses observations ou objections concernant les travaux doit communiquer par écrit au bureau de la MRC du Rocher-Percé au:

101 – 129, boul. René-Lévesque Ouest
Chandler QC G0C 1K0

ou par courriel à : mgrenier@rocherperce.qc.ca
Téléphone : (418) 689-4313

Avant le 15 novembre 2019







Transports Canada Transport
Canada Canada

Aviation civile / Civil Aviation
700 Place Leigh-Capreol
Dorval QC H4Y 1G7

Le 2 avril 2020

Nos numéros de référence
Our reference numbers
5151-Q320-1
SGDDI – 16412138

Monsieur Mario Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC du Rocher-Percé
129, boulevard René-Lévesque Ouest
Chandler QC G0C 1K0

OBJET : Aéroport du Rocher-Percé (CTG3) - Prolongement de la piste 08/26

Monsieur Grenier,

Nous avons évalué le rapport de consultation ainsi que toute l'information pertinente au prolongement de la piste 08/26 de l'aéroport du Rocher-Percé.

Nous vous confirmons qu'à la suite de notre analyse, Transports Canada (TC) a statué et a décidé de ne pas s'opposer au projet de prolongement de 1 000 pieds de la piste.

Vous êtes prié de noter que la partie III, sous-partie I, du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC), s'applique à vos installations et que dans le cas présent, vous devez vous conformer aux articles énoncés.

Des mesures de sécurité adéquates devront être élaborées dans un délai raisonnable avant le début des travaux.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veillez agréer, Monsieur Grenier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Deslauriers,
David

Signature numérique de
Deslauriers, David
Date : 2020.04.02 16:32:36
-04'00'

David Deslauriers
Chef d'équipe technique – Opérations aériennes
Aviation Civile - Région du Québec
Tel : 514-914-4607
Fax : 1 855 633-3697
Courriel : david.deslauriers@tc.gc.ca

DD/RD/ns

Canada